

Webinaire Point de Contact National ERC: Eligibilité

Lundi 9 Décembre

Objectifs du webinaire



- Rappeler les règles d'éligibilité,
- Evoquer les questions récurrentes posées au PCN,
- Conseiller les candidats et les institutions.

Modalités du webinaire



- Présentation par le PCN (environ 30 minutes),
- Questions via le Chat,
- Réponses aux questions à l'issue de la présentation.

Les documents légaux de référence



- Le programme de travail ERC de l'année en cours: [ERC Work Programme 2020](#),
- Les [règles de soumission ERC du programme H2020](#): soumission, évaluation, sélection et attribution,
- Le guide du candidat de l'instrument concerné:
 - [Consolidator grant 2020](#),
 - [Proof of concept 2020](#),
 - [Advanced 2019](#) dans l'attente de la publication de l'appel Advanced 2020 (prévue en Mai 2020).

Sommaire



- 1. L'éligibilité du porteur de projet**
- 2. L'éligibilité de l'institution d'accueil**
- 3. L'éligibilité de la proposition**
- 4. Les règles de re-soumission**

Sommaire



- 1. L'éligibilité du porteur de projet**
2. L'éligibilité de l'institution d'accueil
3. L'éligibilité de la proposition
4. Les règles de re-soumission



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Statut du candidat au moment du dépôt

- Les bourses ERC s'adressent à tous les chercheurs, quelque soit leur nationalité et qui ont l'intention de conduire leur activité de recherche dans un état membre ou un pays associé de l'Union Européenne.
- Le candidat ou PI (principal investigator) peut résider dans n'importe quel pays au moment de la soumission.
- Le PI n'est pas nécessairement employé par l'institution hôte (HI: Host Institution) au moment de la soumission mais devra l'être au moins pour la durée du projet*.

*Exceptions justifiées tolérées



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Déontologie et intégrité scientifique

- Le manquement à la déontologie conduit à l'irrecevabilité de la candidature pour au moins 2 années.
- Quelques exemples:
 - Falsification, fabrication de résultats,
 - Plagiat (=> attention aux copier-coller issus d'autres projets!),
 - Modification de l'ordre des auteurs de publications,
 - Pas de consentement écrit des collaborateurs au moment du dépôt.



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Fenêtre d'éligibilité

La fenêtre d'éligibilité se calcule en fonction du 1^{er} Janvier de l'année de l'appel.

➤ Starting Grant 2020 :

Obtention du doctorat (ou diplôme équivalent) ≥ 2 et ≤ 7 ans avant le 1er Janvier 2020

Diplôme obtenu entre le 1er Janvier 2013(inclus) et le 31 Décembre 2017 (inclus)

➤ Consolidator Grant 2020 :

Obtention du doctorat (ou diplôme équivalent) > 7 et ≤ 12 ans avant le 1er Janvier 2020

Diplôme obtenu entre le 1er Janvier 2008(inclus) et le 31 Décembre 2012 (inclus) *

➤ Advanced Grant : **Aucun**

➤ Synergy Grant : **Aucun**

➤ Proof of Concept 2020 : **Lauréats ERC**

Projet en cours ou terminé depuis moins de 12 mois au 1^{er} janvier 2020

* Si pertinent, la date de délivrance du diplôme peut être prise quand pas trop loin de la date de soutenance du doctorat



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Extension de la fenêtre d'éligibilité

- Naissances d'enfants avant ou après l'obtention du doctorat :
 - congés de maternité: 18 mois par enfant
 - congés de paternité: congé effectivement pris (justificatif à produire)
 - Interruptions après le doctorat (> 90 jours) pour **longue maladie** concernant :
 - le porteur de projet
 - un membre de sa famille
 - Service national effectué après le doctorat
 - Formation clinique effectuée après le doctorat (4 ans maximum)
 - MD : décalage de 2 ans de la fenêtre d'éligibilité
- ❖ **Seuls critères! Sur justificatifs!**



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Diplôme de Doctorat

- Pour candidater à un Consolidator Grant, le porteur doit avoir un doctorat (PhD) ou diplôme équivalent.
- La date de soutenance ou de l'émission du diplôme permet de définir la fenêtre d'éligibilité.
- Pour connaître la liste des équivalences, veuillez consulter :
 - Le site de l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture¹² (EURYDICE : 'Examinations, qualifications and titles Second edition, Volume 1, European glossary on education'¹³ publié en 2004) ;
 - La liste des équivalences du PhD aux Etats-Unis sur le site du Ministère de l'Education américain¹⁴ (dans la rubrique :Research Doctoral Degrees')
- ❖ **Attention: le titre de « Docteur » ne suffit pas toujours!**
- ❖ **Le titre obtenu doit souligner l'indépendance dans la recherche, à un niveau professionnel dans le domaine académique ou professionnel (Etudes doctorales – Rédaction d'une thèse – Soutenance et évaluation devant un jury composé de plusieurs membres académiques).**



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Le cas particulier du Medical Doctor Degree (MD)

- Un seul diplôme de MD ne permet pas de candidater à l'ERC: le PI doit être lauréat d'un MD et avoir occupé des fonctions requérant une équivalence au PhD.
- La règle est alors la suivante : Décalage de 2 ans de la fenêtre d'éligibilité pour un MD.

Mais, si le PI est MD-PhD, la date du diplôme obtenu en premier est celle prise en compte.

Ainsi :

- Si le **PhD** a été obtenu avant le **MD**, alors la fenêtre d'éligibilité est inchangée.
- Si le **MD** a été obtenu avant le **PhD**, alors la fenêtre d'éligibilité est décalée de 2 ans : 9 à 14 ans pour les CoG.



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Le cas particulier du Medical Doctor Degree (MD): exemples

- Exemple 1
 - MD en 2005
 - formation clinique jusqu'en 2010
 - PhD le 1er Janvier 2011

Eligible au CoG: on se base sur la date du PhD.

- Exemple 2
 - MD en 2001
 - formation clinique jusqu'en 2004
 - Post-doc (2006-2009)
 - PhD en 2014

Pas éligible au CoG: on se base sur la date du MD et sur l'expérience de recherche (post-doc éq. PhD) acquise avant le PhD. Date prise en compte: MD + 2ans + 3 ans de formation clinique. Pas suffisant...



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Le cas particulier du Medical Doctor Degree (MD): exemples

▪ Exemple 3

- MD en 2007
- Dr. MD en 2009
- Post-doc (2010-2012)
- Professeur depuis 2013

Eligible au CoG: on se base sur la date du MD car le Dr.MD n'est pas une équivalence au PhD.

Date prise en compte: MD + 2ans

▪ Exemple 4

- MD en 2006
- Dr. MD en 2007
- PhD en 2011

Eligible au CoG: on se base sur la date du PhD.



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Implication du PI

☐ Le PI doit consacrer :

- **Consolidator** : au moins **40%** de son temps au projet ERC !
- **Advanced** : au moins **30%** de son temps au projet ERC !
- **Proof of Concept** : si pendant le projet ERC, l'implication totale entre les deux projets ne doit pas dépasser 100% !



1. L'éligibilité du porteur de projet

➤ Cas d'un PI retraité ou « retraitable » pendant le projet

“Normally the PI will be employed by the HI, but cases where, for duly justified reasons, the PI's employer cannot become the HI, or where the PI is self-employed, can be accommodated. The specific conditions of engagement will be subject to clarification and approval during the granting procedure or during the amendment procedure for a change of HI. “

- Pas un enjeu pour ERC mais pour l'institution hôte => A anticiper.
- Questions de responsabilité, de rémunération, d'assurance: politiques RH et financière de l'établissement.

❖ Pistes de solution: Eméritat / auto-entrepreneariat du PI

Sommaire



1. L'éligibilité du porteur de projet
2. L'éligibilité de l'institution d'accueil
3. L'éligibilité de la proposition
4. Les règles de re-soumission



2. L'éligibilité de l'institution d'accueil

Les candidats doivent soumettre leurs propositions avec une institution d'accueil basée dans un pays membre de l'Union Européenne ou un pays associé : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid76866/liste-des-pays-associes-a-horizon-2020.html>

Toute entité légale peut être institution d'accueil, quelle soit de droit public ou de droit privé

Habituellement, l'institution d'accueil est l'employeur du porteur de projet mais si pour des raisons particulières cela ne peut être le cas alors des aménagements peuvent avoir lieu

2. L'éligibilité de l'institution d'accueil

➤ Cas particulier du Royaume-Uni :

Les institutions britanniques restent éligibles

Néanmoins, les critères d'éligibilité des institutions d'accueil s'appliquent durant toute la durée du projet. En cas de Brexit, il pourrait alors être demandé aux institutions britanniques présentes dans des projets ERC de quitter ces projets (cf article 50 du Grant Agreement)

Sommaire



1. L'éligibilité du porteur de projet
2. L'éligibilité de l'institution d'accueil
- 3. L'éligibilité de la proposition**
4. Les règles de re-soumission



3. L'éligibilité de la proposition

Les propositions se composent d'une partie A administrative, d'une partie B1 scientifique, d'une partie B2 scientifique ainsi que les annexes requises

Toutes les propositions doivent être complétées et soumises par le porteur du projet avant la cloture de l'appel sur le portail du participant

Les propositions incomplètes ne seront pas évaluées

En cas de doute sur l'éligibilité d'une proposition, celle-ci est analysée par le comité d'éligibilité



3. L'éligibilité de la proposition

PARTIE A – En ligne

A1 Titre, le panel, les mots-clés

A2 Informations du PI & HI

A3 Budget + **Tableau des coûts**

A4 Tableau éthique

A5 Questions spécifiques

Exclusion d'évaluateurs



PARTIE B1 –

a) Résumé du projet 5 p.

b) CV 2 p.

(+ “funding ID”)

c) Bilan des 10 dernières années
ou premières réalisations (*) 2 p.

Annexes –

- Lettre de l'institution d'accueil signée

- **Diplôme de doctorat(*)**

- Extension d'éligibilité

- Si nécessaire : les documents explicatifs relatifs aux questions éthiques

PARTIE B2 –

Proposition scientifique 15 p.

Documents à
remplir en ligne

Documents
scientifiques

(*) **Consolidator**



3. L'éligibilité de la proposition

➤ La partie justification des ressources du B2 :

La partie B2 est limitée à 15 pages et la “description des ressources” compte dans ces 15 pages

Cette “description des ressources” ne doit pas dépasser 8000 caractères, soit 2 pages

Le tableau budgétaire n'est pas comptabilisé dans cette limite de 15 pages

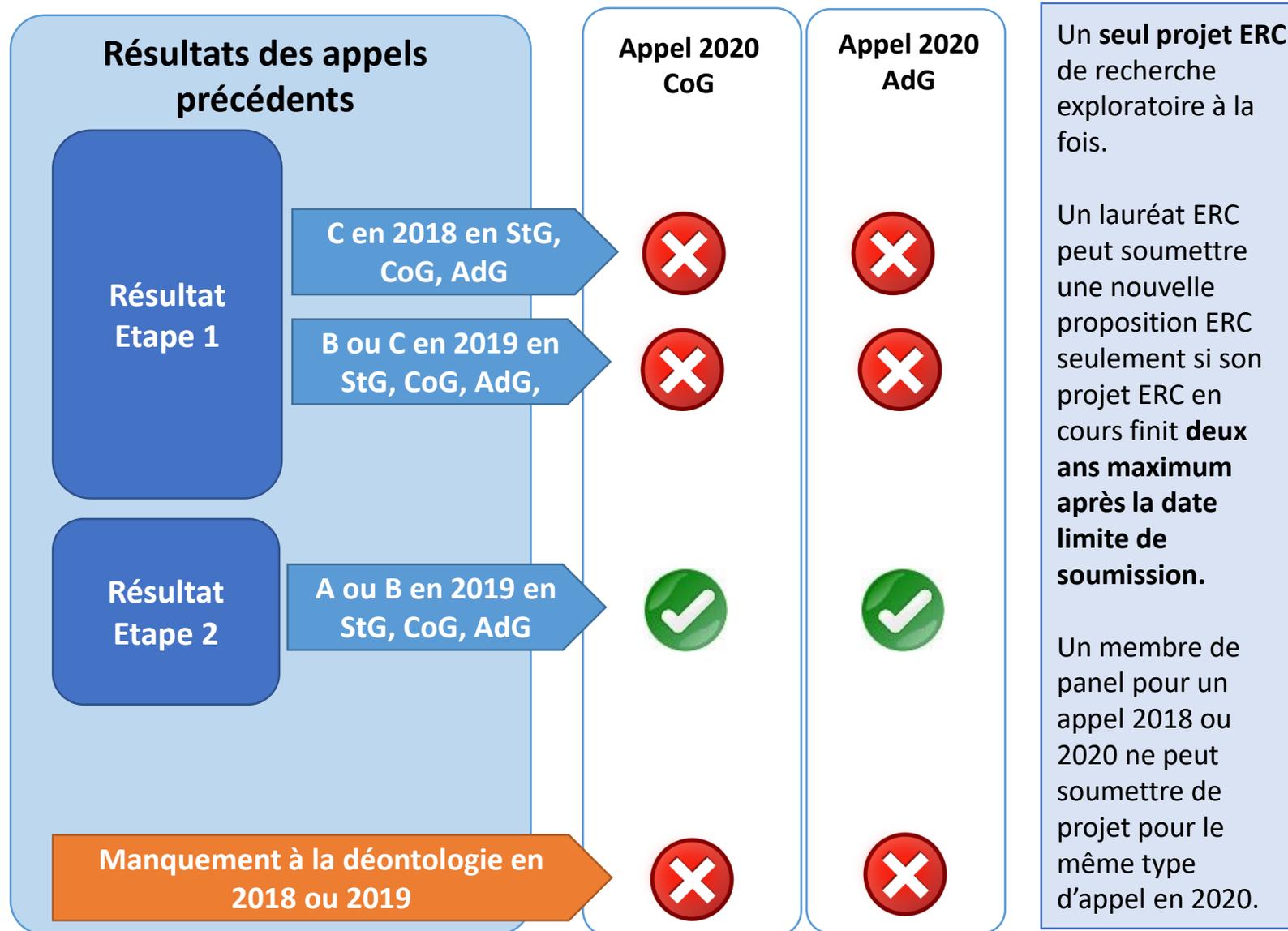
Sommaire



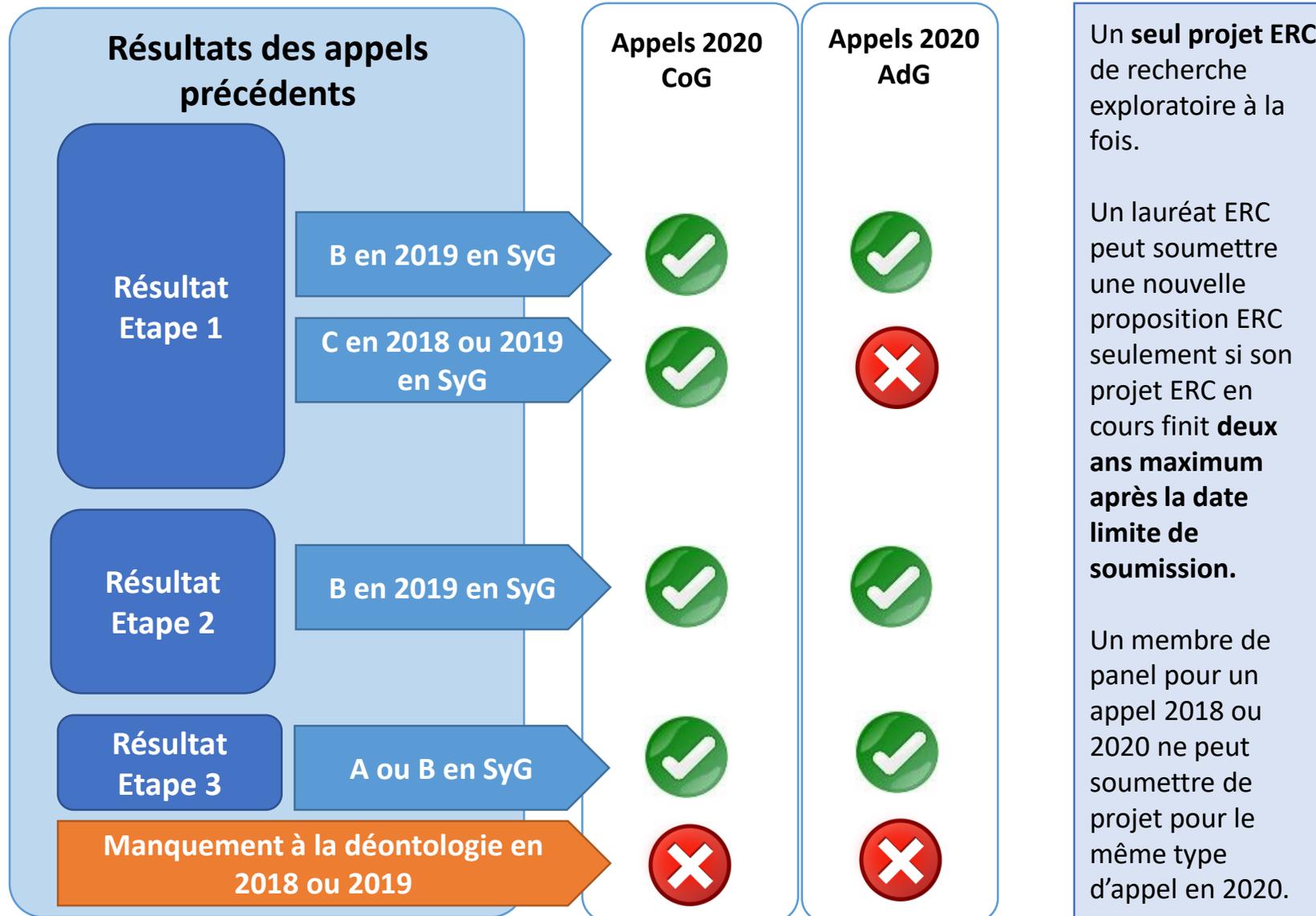
1. L'éligibilité de la proposition
2. L'éligibilité du porteur de projet
3. L'éligibilité de l'institution d'accueil
4. Les règles de re-soumission

4.

Limitation de candidatures – resoumissions (CoG – AdG)



4. Limitation de candidatures – resoumissions (SyG)



Point de Contact National (PCN) ERC



❑ Rôle du PCN ERC

- Réseau des PCN animé par le Ministère (MESRI)
- Renseigner, expliquer, motiver....

❑ Actions principales

- Hot line : téléphone (01 44 96 46 67) et mail (pcn-erc@recherche.gouv.fr)
- ERC : <http://www.horizon2020.gouv.fr/erc>
 - *Webinaires*
 - *Réunions d'information (nationales ou régionales)* : présence de lauréats, évaluateurs, membres de panel, entretiens individuels, etc...

❑ PCN juridique et financier

- <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73975/le-point-contact-national-affaires-juridiques-financieres.html>

❑ Les cellules Europe de vos établissements

Questions - Réponses